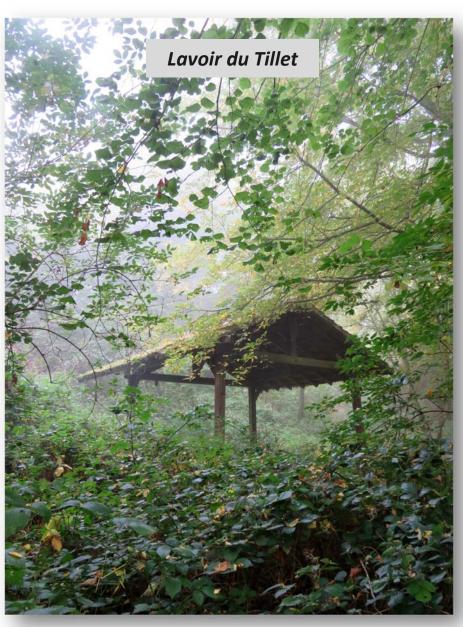


Décembre 2017 **N°41** 

# Reuil en Brie

# Bulletin d'Informations Municipales Mairie de Reuil en Brie



Dépôt légal relatif aux lois et règlements en vigueur

Site internet : http://www.reuil-en-brie.fr/ Mail : mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr

**2**: 01.60.22.07.51

# L'ÉDITORIAL

Chères Reuilloises, Chers Reuillois,



Vous trouverez dans les pages de ce journal, un résumé de l'essentiel des activités de tous les acteurs de la Commune.

Une part importante du budget a été consacrée à des travaux sur les voierie, ses abords, ainsi que les chemins communaux. Plusieurs chantiers sont nécessaires afin de limiter les dégâts des eaux lors des grandes pluies. Leurs coûts sont précisés dans les articles. Pour autant, ils n'ont pu être réalisés que grâce aux subventions. La baisse des dotations amorcées depuis plusieurs années se fait cruellement sentir. Nous ne pouvons plus faire sans subventions ; il nous faut réunir pour un même projet, plusieurs sources. Mais les puits se tarissent peu à peu ; je redoute le jour où nous devrons choisir entre reboucher les trous des routes communales, et l'Arbre de Noël ou les subventions données aux associations. J'en veux pour exemple le retard dans les travaux de mise en conformité pour l'accessibilité des bâtiments et sites au PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Initialement prévu pour trois ans en trois phases distinctes, ce projet a déjà pris un an de retard ; nous n'avons pas eu la subvention attendue faute d'enveloppe suffisante. Les dernières réunions sur ces sujets annoncent des subventions une année sur deux.

Notre prochain grand chantier consistera à remplacer les bâtiments modulaires qui abritent deux salles de classe et la cantine intercommunale ; là encore, un véritable parcours du combattant s'annonce afin de réunir les fonds qui, ajoutés au nécessaire emprunt, rendront le projet possible.

Alors, afin d'enrayer ces obscures échéances de réductions budgétaires, les communes de la CCPF (Communauté de Communes du Pays Fertois) et de la CCPC (Communauté des Communes Pays de Coulommiers) ont décidé de fusionner en une Communauté d'Agglomération. Cette unification veut réunir les forces vives d'un territoire de 43 communes et 75000 habitants, en préservant l'identité forte de notre région. Cet outil est nécessaire afin d'exister face au Grand Paris. Cet outil est indispensable pour les enjeux qui nous attendent; lutter contre la diversification médicale, revitaliser les centres bourgs, dynamiser le développement économique, épanouir le rayonnement touristique. Cette fusion doit permettre de mutualiser les services afin d'en diminuer le coût de fonctionnement, et dans le même temps, obtenir des dotations d'État plus importantes.

Personnellement, je crois très fort en ce projet de fusion. Je suis certain que les élus qui dirigeront ce grand bateau, sauront éviter les récifs et autres sirènes. Certes, il y aura des coups de vents, mais les hommes et femmes d'équipage auront à cœur d'œuvrer dans l'intérêt du plus grand nombre. Le vaisseau appareillera le 01 janvier 2018 ; l'équipage est prêt.

Chères Reuilloises, Chers Reuillois, le Conseil Municipal se joint à moi afin de vous souhaiter la meilleure année 2018 possible. Et afin de partager un moment de convivialité, je vous invite à la traditionnelle cérémonie des vœux :

SAMEDI 13 JANVIER 2018 À 17H00 Au Foyer de l'Amitié

> Le Maire, P ROMANOW

# CONSEILS MUNICIPAUX

# Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 6 Janvier 2017

Présents: Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

### Point Supplémentaire à ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant : Modification des statuts de la CCPF.

Adopté à l'unanimité

# 1. Lecture pour approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 Novembre 2016.

Monsieur Claude TESSIER précise qu'en points divers, il faut *lire « rue de la Croix de Pierre »* 

Adopté à l'unanimité.

### 2. Règlement factures investissements.

Le budget 2017 n'étant pas encore voté, il est demandé d'accepter les factures suivantes et ce, dans la limite de 25% du budget investissements 2016 :

Facture CCPF (travaux place) : 18 322,59€TTC Facture CCPF (travaux place) : 4 549,76€TTC

Adopté à l'unanimité.

# <u>3. SDESM, isolation thermique de la salle archives, marché CIT'ISOL.</u>

Monsieur CARBUCCIA indique qu'il convient de reprendre la délibération du 4 novembre 2016 en indiquant que le taux de subvention SDESM est de 50%.

Adopté à l'unanimité.

# <u>4. Autorisation demandées de subvention DETR et</u> FER.

Monsieur le Maire expose que la tranche des travaux de mise en conformité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des bâtiments publics au titre de l'année 2017 s'élève 32 640€ TTC (somme qui sera inscrite au budget 2017) et demande l'autorisation de solliciter une subvention DETR de 50% des travaux HT soit 13 600€ et FER de 30% des travaux HT soit 8 160 € précisant qu'il s'agit de montants maximum.

Adopté à l'unanimité.

# <u>5. Lancement appel d'offre AMO bâtiments scolaires</u> et cantine.

Monsieur le Maire expose que l'état de vétusté des bâtiments scolaires et cantine à structure légère conduit à lancer une étude de projet de remplacement et demande de lancer un appel d'offre pour une AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage). Le budget 2017 comprendra un

poste honoraire prévoyant cette dépense.

Adopté à l'unanimité

### 6. PLU: Annulation délibération du 4 novembre 2016.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Sous-préfet de Meaux invitant, motifs à l'appui, la Commune à annuler sa délibération. Monsieur le Maire indique que le Conseil sera ultérieurement sollicité suite à des précisions des services de l'Etat.

Adopté par 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

### 7. Subvention au syndicat PNR.

Monsieur HAMMEL dresse l'état d'avancement de ce projet de **P**arc **N**aturel **R**égional. La cotisation de fonctionnement est fixée à 0,40€ par habitant pour l'année 2017 soit 834x0.40€= 333,60€.

Adopté par 10 voix pour et 4 abstentions.

# 8. Opposition au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.

Monsieur le Maire propose de conserver la compétence PLU au sein de la commune en s'opposant au transfert automatique à l'intercommunalité, inscrit dans la loi ALUR.

Adopté à l'unanimité.

# <u>9. Convention avec la CCPF pour subvention école de</u> musique.

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention accordant une subvention de 900€ pour l'intervenant de l'école de musique à l'École.

Adopté à l'unanimité

### 10. Modifications des statuts de la CCPF.

Monsieur le Maire expose que la CCPF s'est dotée de compétences supplémentaires, à savoir :

• Article 4 : Compétences :

Chap C: Compétences Facultatives:

- 1 : Protection et mise en valeur de l'environnement : animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; mise en œuvre du SAGE des Deux Morin.
- 9 : Création, aménagement et gestion d'une Maison de Santé à la Ferté sous Jouarre.

- o 10 : Gestion d'un point d'accès au droit (PAD).
- Article 5 : Mutualisation ; mise en commun de moyens avec les communes membres :
  - Mise à disposition de services entre la communauté de communes et les communes membres dans le cadre de conventions;
  - La mise à disposition du service pour l'instruction du droit des sols pour les communes qui le souhaitent;
  - La mise ne place d'une base de données cartographiée tel qu'un système d'information géographique;
  - La maîtrise d'ouvrage pour les communes qui le souhaitent concernant la réfection des VRD des voies communales.
- Article 6: La Communauté peut adhérer à tout syndicat mixte sans qu'une consultation des membres de la Communauté soit nécessaire, conformément aux dispositions de l'article L.5214-27 du CGCT.

Adopté à l'unanimité.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

**Didier HAMMEL** fait le point sur l'affouage et demande si la qualité de l'eau distribuée au Tillet fait l'objet d'une communication à l'instar de ce que fait la SAUR.

Il ait répondu que les analyses parviennent en Mairie et sont affichées sur le tableau d'information au public situé dans le hall d'entrée. Lucien DUBOIS s'enquiert des conditions de vie et santé des deux personnes vivant sous tente aux entrées du bourg et rappelle l'importance à répondre à l'enquête de satisfaction de collecte des ordures ménagères (formulaire distribué avec le dernier bulletin municipal).

Catherine RIEHL fait un résumé de sa lecture du SRHH (Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement).

Anne BOULIN fait part de la difficulté à circuler dans certaines rues lors de la collecte des ordures ménagères et de quelques déchets laissés sur les lieux de rassemblement des bacs. Concernant la voierie, elle demande si les lieux à forte déclivité sont suffisamment salés.

Il ait répondu que les portions les plus pentues de certaines rues, ainsi que les carrefours sont salées, lorsque les conditions atmosphériques l'exigent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00. Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 10 Janvier 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

# Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 7 Avril 2017

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absents : Anne BOULIN qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL et Claude ROBBE qui a donné pouvoir à Lucien DUBOIS

Absente excusée : Evelyne COUSIN MAZUR.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

### Examen de l'ordre du jour

# 1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 6 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

# 2. Approbation du compte de gestion 2016 du Percepteur.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les données aux membres du Conseil.

Les résultats cumulés s'élèvent respectivement à 216 736,16€ en section investissement et 282 448,06€ en section fonctionnement soit un total de 499 184,22€.

Adopté à l'unanimité.

### 3. Vote du Compte Administratif 2016.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les résultats aux membres du Conseil.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire n'assiste pas à la délibération et ne participe pas au vote de ce point de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

### 4. Affectation des résultats 2016.

Monsieur Lucien DUBOIS propose les affectations aux membres du Conseil.

Le résultat positif de fonctionnement de 282 448,06€ est reporté en section recette de Fonctionnement.

Le résultat positif de 216 736,16€ du poste investissement est reporté en section recette d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

### 5. Vote des 3 Taxes 2017.

Monsieur Lucien DUBOIS procède à un exposé détaillé des différentes taxes dont les tableaux et documents annexes ont été remis aux membres du Conseil.

Pour 2017, il est proposé de maintenir les taux à leur niveau 2016 à savoir 19,47% pour la taxe d'habitation, 19,98% pour la Taxe foncière (bâti) et 50,37% pour la Taxe foncière (non bâti).

Adopté à l'unanimité

### 6. Vote du Budget 2017.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les différentes composantes des sections Fonctionnement et Investissement.

Ce budget comprend notamment une première tranche de mise en conformité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pour 40 000€ et l'étude de faisabilité du projet école (remplacement des structures modulaires) ainsi que divers travaux de voirie et de modernisation des équipements scolaires et administratifs.

Le budget global 2017 est équilibré et s'établit comme suit :

Fonctionnement : 866 235€
 Investissement : 260 292€
 Total : 1 126 527€

Il est précisé que ce budget prévoit une dotation au CCAS pour 5 000€

Adopté à l'unanimité.

### 7. Vote des Subventions aux associations.

Monsieur le Maire indique avoir reçu deux demandes de subvention de la part des associations loi de 1901 : Ecole et d'Art d'Art. Il propose de maintenir ces subventions à leur niveau 2016 soit 800€ pour l'Ecole et 1 000€ pour d'Art d'Art.

Adopté par 12 voix pour et 2 abstentions.

### 8. I.A.T (Indemnité d'Administration et de Technicité).

Monsieur le Maire expose que le conseil délibérant fixe chaque année un crédit global (enveloppe budgétaire) calculé en multipliant un montant annuel de référence dans la limite fixée par arrêté ministériel qui peut donc varier jusqu'à un coefficient multiplicateur pouvant atteindre 8. Ce montant est ensuite multiplié par le nombre d'agents susceptibles de le percevoir et dont les catégories sont désignées par la délibération. Une fois l'enveloppe déterminée, la répartition individuelle se réalise par voie d'arrêté, pour chaque agent bénéficiaire. Les critères sont variables et peuvent prévoir la qualité du service rendu, l'assiduité, la présence L'attribution individuelle est calculée sur le montant de référence fixé par arrêté ministériel avec un coefficient multiplicateur de 1 à 8.

Pour 2017, cette enveloppe s'élève à 18 187,60€ et il est précisé que le budget ci-avant présenté tient

compte de cette somme.

Adopté à l'unanimité.

### 9. Convention CITISOL.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant à la précédente convention relatif à la gestion des litiges.

Adopté à l'unanimité.

### 10. Tarifs scolaires 2017.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

Étude : Maintien des tarifs précédents.

Cantine: 4,15€ le repas enfant et 5,20€ le repas adulte T.A.P. Maintien du tarif horaire à 2€

Forfait administratif annuel: 12€ (la commune prenant à charge la différence avec le cout réel de 28,92€).

Adopté à l'unanimité.

### 11. Demande subvention FER.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil pour solliciter une demande de subvention FER (Fonds d'Équipement Rural), auprès du Département de Seine & Marne, au taux de 50%, pour la l'étude et la réalisation d'une Zone 30 dans le centre bourg. L'enveloppe maximale des travaux avant subvention est estimée à 25 000€TTC.

Adopté à l'unanimité.

### Information

Madame Catherine RIEHL informe le Conseil que Monsieur le Maire, après tenue de la Commission Urbanisme, va entreprendre une révision du PLU concernant les zones 1AU et 2AU.

### Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel.

**Catherine RIEHL** demande si le remplacement des tables et des rideaux du foyer est rapidement envisageable.

Il lui est indiqué que des devis devront être demandés et que ces dépenses devront être compatibles avec le budget voté.

Elle informe également des dommages subis par les dalles des regards lors du tirage des câbles (fibre optique pour la montée en débit d'Internet) entre La Ferté sous Jouarre et Reuil en Brie. Une intervention auprès des entreprises responsables devra être menée.

Claude TESSIER informe que les portes du cimetière sont très fréquemment laissées ouvertes. Un rappel de fermeture de porte sera à étudier.

**Dominique BANCHEREAU** informe que la Commission Fêtes et Cérémonies a passé commande de plusieurs illuminations pour l'agrément du village.

**Didier HAMMEL** demande qu'une démarche soit entreprise pour la pose d'une fibre optique au Tillet, les

débits internet étant très faibles et problématiques pour les administrés. Il fait également un point positif sur l'opération d'affouage récemment entreprise.

**Sophie CORNILLET** évoque la prochaine possibilité du CCAS à recevoir un don d'une association.

**Yvelise BITOUN** regrette vivement la disparition de l'opération « Contes en Pays Fertois » et le peu d'intérêt porté à la Culture par la CCPF.

**Lucien DUBOIS** informe qu'une course cycliste aura lieu, sous réserve d'autorisation préfectorale, le samedi 17 juin à 14h30 (Jour de la Fête de Reuil). Départ à Reuil, montée

au Tillet, descente par Luzancy, Courtaron et retour à Reuil. La résurgence de cette course nécessite impérativement le bénévolat de 18 Commissaires (durée 3h00) pour assurer la sécurité des participants et un arrêté municipal concernant la circulation sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures15.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 11 avril à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

# Compte rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2017

Présents : Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Didier HAMMEL, Evelyne COUSIN-MAZUR, Françoise SADKOWSKI Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Claude TESSIER, Dominique BANCHEREAU.

Absents excusés : Yvelise BITOUN qui a donné pouvoir à Françoise SADKOWSKI et Lucien DUBOIS qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW.

Absente excusée : Anne BOULIN.

La séance commence à 20h30.

Madame Catherine RIEHL est nommée secrétaire de séance.

### Point supplémentaire à ajouter à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

 Avenant à la convention avec la Communauté de Communes du Pays Fertois relatifs à l'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme

Adopté à l'unanimité.

### Examen de l'ordre du jour :

1. En raison du vote des sénatoriales du 24 septembre prochain, la commune doit désigner 3 titulaires et 3 suppléants.

Se présentent dans l'ordre et sont élus à l'unanimité : Titulaires :

Monsieur ROMANOW Patrick

Monsieur BANCHEREAU Dominique

Monsieur HAMMEL Didier

Suppléants:

Monsieur CARBUCCIA Pascal Monsieur MOIGNOT Francis

Madame COUSIN-MAZUR Evelyne

2. La Communauté de Communes du Pays Fertois, lors de sa dernière assemblée a voté le changement de tarification des actes d'autorisation en matières d'urbanisme comme suit et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

- Renseignement Urbanisme : 90€ par dossier :
- Certificat Communal: 90€ par dossier;
- Certificat Urbanisme A: 90€ par dossier;
- Permis de Démolir : 90€ par dossier ;
- Certificat d'Urbanisme B : 150€ par dossier ;
- Déclaration Préalable : 180<sup>€</sup> par dossier ;
- Permis de Construire/Permis de construire modificatif : 300€ par dossier ;
- Permis d'Aménager inférieur ou égal à 3 lots : 300€ par dossier ;
- Permis d'Aménager supérieur à 3 lots : 600 par dossier.

La Commission Urbanisme ne disposant pas de moyen technique ni humain pour instruire les demandes, propose d'adopter l'avenant.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 05 Juillet 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

# Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 7 Juillet 2017

Présents: Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Françoise SADKOWSKI.

Absents excusés: Yvelise BITOUN qui a donné pouvoir à Françoise SADKOWSKI, Didier HAMMEL qui a donné pouvoir à Dominique BANCHEREAU, Claude ROBBE qui a donné pouvoir à Lucien DUBOIS et Claude TESSIER qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA.

Absente excusée : Anne BOULIN,

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

### Points Supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Redevance Orange;
- Subvention SDESM 2018;
- Subvention FER.

Adopté à l'unanimité

# 1. Lecture pour approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 7 avril et 30 juin 2017.

Monsieur Lucien DUBOIS fait état d'une demande de Didier HAMMEL concernant sa demande sur la fibre optique (point divers CM du 7 avril). Monsieur le Maire indique que cette demande, relevant plutôt d'une motion, fera l'objet d'un point particulier mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Adoptés à l'unanimité.

# 2. Subvention Conseil départemental pour travaux entretien voierie.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver l'attribution de cette subvention d'un montant de 2 640€

Adopté à l'unanimité.

### 3. Participation Sport et Loisirs pour Tous.

Monsieur le Maire propose de reconduire pour cette année encore, la participation communale d'un montant de 11€ par semaine et par enfant; cette somme correspond à la différence de prix entre un participant non Fertois et le tarif Fertois le plus élevé. Il est précisé que les séjours transplantés ne sont pas subventionnés.

Adopté à l'unanimité.

### 4. Fixation du taux d'avancement cadre emploi 1.

Des agents peuvent être promus cette année dans le cadre de l'avancement ordinaire de carrière. Monsieur le Maire, propose d'appliquer un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade, de 50%. Le nombre d'agents concernés étant de 2, cela porte donc à 2 le nombre de fonctionnaires pouvant être promu au grade supérieur.

Adopté à l'unanimité.

# <u>5. Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal</u> <u>2ème Classe.</u>

La conséquence mécanique de l'adoption du point précédent, est la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe pour l'agent proposé à promotion.

Adopté par 12 voix pour et 1 abstention.

### 6. Projet de périmètre communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire expose le projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de COULOMMIERS et du Pays FERTOIS. Cette nouvelle entité comprendra 43 communes et 75 922 habitants. Après débat, le projet est soumis à l'approbation du Conseil.

Adopté par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

# 7. Indemnité de conseil attribuée au Comptable du Trésor.

Monsieur le Maire indique qu'en cas de changement du Comptable du Trésor, le Conseil doit se prononcer à nouveau sur les indemnités de conseil du nouveau fonctionnaire. La proposition de reconduire le taux jusque-là appliqué soit 50% est soumise à l'avis du Conseil.

Adopté par 12 voix pour et 1 voix contre.

### 8. Redevance GRDF 2017.

Monsieur le Maire propose d'approuver la redevance selon calcul présenté pour un montant de 267,34€.

Adopté à l'unanimité.

### 9. Redevance Orange.

Monsieur le Maire propose d'approuver la redevance pour un montant de 513,48€.

Adopté à l'unanimité

### 10. Subvention SDESM 2018.

Monsieur Pascal CARBUCCIA présente les travaux 2018 de modernisation d'éclairage public, et sollicite l'avis du Conseil de solliciter une subvention au SDESM de 50% sur le montant HT.

- a) Bourg : Rue des Vignes, rue de la Carrière et rue du Tillet soit 17 points lumineux pour 9 402,62€ TTC
- b) Remplacement coffret électrique rue des Vignes pour 3 012€TTC
- c) Remplacement de 2 poteaux et alimentation panneau lumineux rue du 8 mai 1945 niveau place pour 11 213,23€TTC

Soit un total 23 627,85€TTC et 19 689,88€HT

Adopté à l'unanimité

### 11. Subvention FER

Monsieur le Maire indique qu'il convient de préciser les montants de la subvention demandée lors du Conseil du 7 avril auprès du FER (Fonds d'Équipement Rural). La subvention sollicitée est

ventilée comme suit :

- a) 50% sur une base de 20 835€HT pour la zone 30
- b) 30% sur une base de 18 860€HT pour les travaux PMR

Adopté à l'unanimité

### Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Pascal CARBUCCIA indique que la dotation de solidarité pour intempéries de mai/juin 2016 vient de

nous être notifiée pour un montant de 23 818,18€ soit 28,32% du montant des travaux éligibles retenus.

Par ailleurs, suite aux dommages constatés et aux problèmes de circulation rencontrés par les véhicules de fort tonnage, une étude va être menée sur l'ilot situé rue du 8 mai 1945 en sortie de village direction Luzancy.

**Françoise SADKOWSKI** demande si la date de l'augmentation de débit Internet prévue par Orange pour le bourg est connue. Il lui est répondu que ce "serait" prévu pour le 23 juillet 2017 suite à quelques retards.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 11 Juillet 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

# Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 30 Aout 2017

Présents : Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Claude TESSIER.

Absentes excusées : Sophie CORNILLET qui a donné pouvoir à Yvelise BITOUN et Françoise SADKOWSKI qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL.

Absente excusée : Evelyne COUSIN MAZUR.

La séance commence à 19h.

Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

### Examen de l'ordre du jour :

Convention relative à la mise en place de « L'Ecole change avec le numérique ».

Monsieur le Maire rappelle que ce projet d'équipement de « classe mobile » (tablettes et ressources numériques) pour l'école a été prévu au budget 2017 pour un montant global de 10 000€ TTC hors subvention.

La convention présentée aux élus précise qu'une subvention de 50% des dépenses réelles dans la limite de 4 000€ TTC par « classe mobile » sera attribuée au bénéficiaire de la convention. Ce partenariat a notamment pour objectif :

- de démontrer les apports concrets du numérique aux élèves ;
- de favoriser l'usage du numérique propice à la réussite scolaire;
- de définir les conditions de la généralisation du numérique en matière d'infrastructures.

Adopté à l'unanimité

### Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Catherine RIEHL informe les élus que la Commune recherche activement une personne pour assurer la

surveillance de la cantine, à défaut, il sera fait recours à la CARED.

Lucien DUBOIS indique que suite au raccordement de la fibre optique de l'armoire centrale, le bourg bénéficie désormais d'un débit renforcé (la mesure en sortie d'armoire est de 22 MO) avec éligibilité à un débit de l'ordre de 80 MO, éligibilité qu'il convient cependant de vérifier avec son fournisseur d'accès en relisant le contrat souscrit avec ce dernier.

Didier HAMMEL expose les récents travaux effectués dans les chemins (de Bréau et des Vaches). Ces premiers travaux, notamment ceux du chemin des Vaches, ont montré leur efficacité lors des dernières pluies d'orage. La partie inférieure du chemin de Bréau, non pourvue de fossé, a néanmoins vu quelques ruissellements et ravinements qui devront être corrigés dans une prochaine phase.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 1<sup>er</sup> Septembre 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

# Sécurité Routière

La rue du 8 mai 1945 voit quotidiennement passer 6 000 véhicules tous sens confondus dont un nombre croissant de poids lourds et notamment des camions porte-chars appartenant à une entreprise basée à Luzancy. Cette noria de camions de fort gabarit traverse désormais notre commune matin et soir avec une forte difficulté rencontrée lors du passage au niveau de l'ilot central situé à la sortie du village en direction de Luzancy. Chaque jour, ils empiètent sur les trottoirs entrainant un certain nombre de nuisances, bruit, dégradation des trottoirs et des plaques d'égout et surtout, **rendent dangereuse** la circulation piétonne.

Les services de l'Etat, responsables de la conception et de l'aménagement de la rue du 8 mai 1945 ont été sollicités et sont arrivés à la conclusion de supprimer l'ilot central et de réfléchir à la création d'une écluse permettant de couper la vitesse tout en permettant le passage des porte-chars sans avoir à monter sur les trottoirs. Ironie de l'histoire, c'est à notre commune de supporter le cout des travaux !

La commune a donc fait procéder à la démolition de l'ilot avec reprise de l'enrobé. Les services techniques de la CCPF ont été chargés en relation avec l'Agence Routière Territoriale de Seine de Marne, de concevoir et mettre en place un nouvel aménagement. A cet effet, une étude menée avec la pose de séparateurs plastiques modulaires est entreprise et après les différents tests qui seront nécessaires, les travaux définitifs seront programmés.









# VIE SCOLAIRE

Pour la deuxième année consécutive, les parents d'élèves ont pu assister au spectacle donné par les enfants du dynamique groupe TAP. Les pirates étaient de sortie! Bravo à toute l'équipe.









# EAUX PLUVIALES

De mai à juin 2016, des précipitations exceptionnelles se sont abattues sur notre commune, entrainant de sérieux dommages rue Gambetta et à l'ensemble des chemins et fossés dans les bois surplombant le bourg. Un dossier de demande de subvention a été déposé dès le mois d'aout 2016. La réponse n'étant intervenue qu'en juin 2017, la réfection de la rue Gambetta n'a pu être programmée cette année. Une étude sera menée début 2018 pour examiner les conditions de rénovation de cette rue sachant qu'il faut parallèlement sécuriser l'écoulement des eaux du ru. Pour mémoire, la subvention accordée par l'Etat est de 23 818€soit 28,32% des travaux éligibles retenus. La commune devra donc supporter 71,68% des travaux estimés à 84 000€ En l'attente d'une remise en état, une intervention a permis de sommairement reboucher les trous les plus importants.

L'inquiétude de voir se renouveler les débordements du printemps 2016 nous a amené à entamer un programme de réhabilitation des fossés (Chemin de Tarterel et Chemin des Vaches). Les travaux, menés sous la conduite de Didier Hammel ont montré toute leur efficacité lors des orages du mois d'aout 2017. Outre la reprise des fossés, des rigoles ont été posées pour mieux canaliser les écoulements. D'autres travaux de consolidation seront à mener après la période d'observation hivernale.

A la suite des derniers orages estivaux, des écoulements intempestifs constatés au niveau de Bréau ont mis en évidence la nécessité d'une reprise des fossés de ce secteur et une demande d'intervention a été effectuée auprès de l'entreprise Wiame, titulaire du marché VRD au plan intercommunal.

Ce panorama serait incomplet si nous ne parlions pas des désordres des eaux pluviales de la rue Angoulvent où la commune après étude avec les services techniques de la CCPF et relevé du géomètre, a commandé la réalisation d'un fossé pour partie busé. Enfin, pour parachever le traitement des eaux pluviales de cette rue, la voierie a été reprofilée à la jonction des rue Angoulvent et Roger Simon avec reprise des grilles d'écoulement et pose d'un avaloir.

### Réfection des fossés au-dessus du cimetière







Les rigoles proviennent de recyclage de barrières autoroutières ! Amis Vététistes, soyez prudents.





La rue Gambetta avant et après la pose d'emplâtres, une grosse mais nécessaire dépense à venir pour la commune. Il est à redouter que le dérèglement climatique amène des dépenses bien lourdes pour une petite commune comme la nôtre.





Les fossés de Bréau avant et après les travaux







Les rues Roger Simon et Lieutenant Angoulvent













### RETROSPECTIVE

### Cérémonies du 8 mai

Reuillois, n'oubliez pas ceux qui ont combattu pour défendre vos libertés. Seriez-vous bien tranquillement chez vous sans leur courage et leur sacrifice ? Alors venez nombreux, ces hommes et les leurs le méritent.

Chaque année, les Porte-drapeaux honorent de leur présence notre commune, témoignant ainsi de l'importance de Reuil dans les combats passés. Trois des nôtres sont tombés lors de cette seconde guerre mondiale et une rue porte le nom de chacun. Qui sont-ils ?

Commandant Raoul Frot, Lieutenant Pierre Angoulvent, Roger Simon. Notre commune, reconnaissante, a voulu ainsi honorer leur mémoire.





### Cérémonies du 11 novembre

Discours et dépôt d'une gerbe au monument du souvenir ont précédé une visite au cimetière où les Reuillois ont pu déposer une fleur sur la tombe des soldats morts pour la France. Ici, ce sont 17 noms, oui vous avez bien lu, 17 hommes pour une population de 365 habitants au recensement de 1911 qui ont payé de leur vie la défense du sol français. Rapporté à la population actuelle, ce serait 40 hommes. Je vous laisse soin d'imaginer le traumatisme de l'époque. Hélas, la participation à cette cérémonie devient famélique. (voir photo).







### Les diplômés

Bravo pour votre réussite!





# ENVIRONNEMENT

### **Affouage**

L'affouage est la pratique permettant à une Commune d'attribuer à ses résidents des lots de bois de chauffage à couper ou à récupérer sur les parcelles communales, moyennant une taxe d'affouage s'élevant cette année à 2€ par stère.

Nous avons donc pour la première fois cette année, lancé un appel à candidature pour des arbres morts ou malades du terrain communal du Tillet.

3 affouagistes se sont inscrits, un s'est rapidement récusé, ce sont donc deux affouagistes qui se sont partagés 25 stères d'un excellent bois de chauffage, qui égayera et réchauffera leur foyer tout au long de l'hiver prochain.

L'affouage suppose le respect d'un règlement qui indique les bonnes pratiques (n'abattre <u>que</u> les arbres marqués, ne pas blesser les arbres qui doivent rester pour régénérer le couvert, etc..), et son respect est contrôlé par 3 garants choisis parmi les affouagistes. Ils ont conclu cette année au bon respect des règles prévues et donné quitus aux affouagistes (sous réserve de déplacer certains branchages de houppe à l'endroit prévu pour leur stockage). L'opération sera prochainement renouvelée. Contacter la mairie au 01 60 22 07 51.



### Inauguration des parcours de promenade

3 parcours de promenade ont été définis par le Comité Consultatif des Chemins Communaux et fléchés par les enfants de l'école.

Celui du Tillet a été inauguré au printemps dernier (parcours rouge).

A l'occasion de la fête de Reuil les deux parcours autour du bourg ont été solennellement inaugurés le 17 juin au matin, après que M. le Maire eut coupé le ruban symbolique.

Ainsi un groupe a pu découvrir le parcours vert (promenade du Château, facile, une vingtaine de minutes, départ devant la mairie) et son panneau pédagogique sur les espèces d'arbres de nos forêts (réalisé lui aussi avec les enfants, dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaires).

Un autre groupe a découvert le parcours bleu (de la Marne aux Bosquets, un peu plus difficile, une heure environ) qui permet de traverser tous les paysages de notre commune (bords de Marne, zones de vergers et de jardins, forêts de feuillus).

Nous vous invitons à découvrir ces promenades et votre environnement, avec des paysages tout aussi séduisants et bien différents selon les saisons.

Départ de ces deux promenades en face de la mairie. Pour le parcours « Promenade du Château » suivre les flèches à pointe verte, pour le parcours « de la Marne aux Bosquets » suivre les flèches à pointe bleue.

Des plans détaillés sont disponibles en mairie



# INFORMATIONS PRATIQUES

### Horaires de la Mairie

	Permanences Téléphoniques	Ouvertures au Public
Lundi	09h30 / 12h00 16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Mardi	09h30 / 12h00 16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Mercredi	Répondeur	
Jeudi	09h30 / 12h00 16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Vendredi	09h30 / 12h00 16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Samedi	09h00 / 12h	10h00 / 11h30

### Recensement militaire

Vous avez 16 ans, garçon ou fille, rendez-vous en mairie, vous aurez besoin de l'attestation de recensement militaire pour passer le permis de conduire et passer des examens universitaires.

### Déclarer facilement la naissance de votre enfant

Votre enfant vient de naître, pensez à déclarer sa naissance à votre caisse d'Assurance Maladie. L'Assurance Maladie vous propose son tout nouveau service en ligne, simple, rapide et sécurisé.

Une déclaration rapide, c'est une prise en charge immédiate des soins et des médicaments de votre nouveau-né!

### Comment déclarer la naissance de votre enfant ?

Vous pouvez faire cette déclaration depuis votre compte ameli : simple, rapide et pratique, l'inscription de votre nouveau-né est directement prise en compte par votre caisse. En cas de naissances multiples, une seule déclaration est suffisante avec votre compte ameli.

Vous pouvez également déclarer cette naissance par téléphone au **36 46** (*prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs*).

### Déclaration de grossesse en ligne

À noter : depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le professionnel de santé peut déclarer la grossesse de sa patiente lors du premier examen prénatal en utilisant le service en ligne de l'Assurance Maladie, disponible sur « Espace Pro », le portail dédié aux professionnels de santé.

### Carte nationale d'identité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures. ATTENTION: Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

### <u>Attention : Les cartes d'identité sont désormais délivrées par la Mairie de La Ferté sous</u> Jouarre et uniquement sur rendez-vous. Tél 01 60 22 25 63

### Écrire à la CPAM de Seine-et-Marne

Afin de faciliter vos démarches, la CPAM de Seine-et-Marne a mis en place une adresse unique. Aussi, pour que vos demandes soient bien réceptionnées, vous devez adresser toutes vos correspondances à la seule adresse suivante:

### CPAM DE SEINE-ET-MARNE 77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03

Pensez à indiquer votre numéro de sécurité sociale sur tous les documents que vous envoyez. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier au tarif en vigueur

# Centre Communal d'Action Sociale c.c.a.s

Vous pouvez contacter le CCAS pour vous aider dans toutes vos démarches administratives.

Mesdames **BITOUN**, **CORNILLET**, **COUSIN-MAZUR** et **SADKOWSKI** vous reçoivent en mairie sur rendez-vous et se déplacent à domicile si besoin. La discrétion est assurée.

### **Téléassistance 77**

Le Conseil Général a mis en place un service de **téléassistance** pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées. Il a été désigné le groupement Europ Assistance pour effectuer la prestation. Le tarif négocié par le Conseil général est de **12€ par mois**. Le CCAS est à votre disposition pour plus de renseignements.

# AGENDA printemps été 2018

13 Janvier : Les vœux du Maire Venez nombreux à 17 heures au Foyer de l'Amitié.

À l'issue des vœux, les jeunes diplômés Bac Général et Bac Pro de l'année se verront remettre un cadeau à condition de s'être fait connaître au secrétariat.de la Mairie.

**29 Avril : Brocante de printemps** Une occasion à ne pas manquer pour chiner et réaliser de bonnes affaires !

**8 Mai : Cérémonie hommage** N'oublions pas ceux qui ont combattu pour nos libertés.

**16 Juin : Course cycliste** Venez applaudir et encourager les valeureux grimpeurs de la côte de Bréau et du Tillet, la course locale la plus difficile !! A cette occasion, nous avons besoin de signaleurs pour assurer la sécurité des participants. Merci de contacter la mairie.

# Déchetteries de Saâcy sur marne

### Demandez votre carte d'accès

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, vous devez disposer d'une nouvelle carte d'accès. Elle est obligatoire et vous permet :

- Le dépôt de 18m3 réels de déchets par an ;
- De connaître l'évaluation totale de vos déchets en en faisant la demande au gardien ;
- Le prêt de votre carte à une autre personne identifiée en cas de besoin.

Pour recevoir rapidement cette nouvelle carte, procurez-vous le dépliant disponible dans toutes les déchetteries et mairies et transmettez les pièces justificatives demandées aux services du SMITOM. Renseignements au 01.60.44.40.03 ou <u>contact@smitom-nord77.fr</u>

<u>Important : La déchetterie de Jouarre est fermée jusqu'à nouvel avis. Aucune date de remise en service ne nous a été communiquée</u>.

### Horaires de déchetterie de Saâcy sur Marne

Horaires d'hiver du 1er nov. au 28 février :

Lundi: 10h-12h et 14h-17h

Mardi : 14h-17h

Mercredi: 10h-12h et 14h-17h

Jeudi : FERME Vendredi : 9h-12h

Samedi: 9h-12h et 14h-17h

Dimanche: 9h-12h

Site Internet SMITOM: http://www.smitom-nord77.f

### **Déchets verts**

Extrait du règlement de service de la collecte des déchets de la CCPF en vigueur au 10 juin 2015 Article 9.1 – Les végétaux

"Le ramassage des déchets végétaux se fait en porte à porte pour l'habitat pavillonnaire et certains logements de petits collectifs sur des parties communes de la CCPF. (Information disponible auprès de la CCPF ou des communes).

Les déchets doivent être présentés en bordure de voie, dans des sacs en papier biodégradable fournis par la CCPF et distribués par les mairies. Les branchages peuvent être présentés en fagots ficelés de longueur inférieure à 1 mètre et de diamètre inférieur à 40 cm.

Le nombre de sacs présentés par collecte et par habitation individuelle est limité à 10 unités.

Le nombre de fagots présentés par collecte et par habitation individuelle est limité à 10 unités.

Le surplus de déchets végétaux peut être déposé en déchetterie."

### **PLU**

Notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) adopté en Conseil Municipal le 21 juillet 2016 est consultable sur notre site Internet, rubrique PLU.

# Quelques règles

### Déjections canines

La réglementation usuelle mentionne que les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

Pour la propreté de nos espaces et nos chaussures, utilisons donc de petits sacs adaptés.



### **Aboiements**

Nous sommes régulièrement sollicités pour des conflits de voisinage provoqués par les aboiements incessants de nos amis les chiens. Le respect d'autrui passe par l'éducation du « cher compagnon ».

A cet égard, la règlementation est très claire.

L'article de l'arrêté préfectoral N°00 DDASS 18 SE du 13 novembre 2000 relatif aux bruits de voisinage remplaçant l'article 100-4 du Règlement Sanitaire Départemental de Seine et Marne précise :

« Article 7 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive ».

A défaut le propriétaire s'expose à des poursuites et amendes. Alors, avant d'en arriver à cette extrémité, nous demandons aux propriétaires de respecter les règles de civisme et de penser à la tranquillité du voisinage.

### Borne à verre

Le tri des verres est désormais simplifié. Verres incolores et de couleur sont regroupés dans un seul et même container. Respectez le tri sélectif et ne jetez surtout pas vos verres dans la poubelle grise ou bleue. Soyons éco citoyens.

### Brûlage des déchets verts

Ce problème récurrent nous a obligé à plusieurs interventions au cours de cette année et nous vous rappelons une nouvelle fois la réglementation :

# Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin?



Vérifié le 20 novembre 2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

# Un particulier n'a pas le droit de brûler ses <u>déchets ménagers</u> à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- L'herbe issue de la tonte de pelouse,
- · Les feuilles mortes,
- Les résidus d'élagage,
- Les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de <u>débroussaillage</u>,
- Les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

### France (hors Outre-mer)

- entre 11h et 15h30 de décembre à février,
- de 10h à 16h30 le reste de l'année,
- et dans tous les cas sur des végétaux secs.

En pratique, un arrêté préfectoral disponible en mairie précise les conditions de ce brûlage. Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858

La raison de cette interdiction tient notamment à l'émission de particules fines, particulièrement importante pour les feux de bois ou de végétaux, puisque en lle de France, ces feux seraient responsables d'1/4 des particules fines émises dans l'atmosphère (autant que la circulation!) alors que bien moins d'1/4 de la population pratique ces feux, et que ceux-ci ne sont souvent qu'occasionnels (sauf chauffage au bois). Les particules fines provoquent ou aggravent les pathologies respiratoires, y compris les cancers du poumon.

# NOS TRAVAUX

Après la création de la nouvelle place en 2016, les travaux n'en ont pas moins continué en 2017

- Démoussage et contrôle toiture de la mairie et de la classe annexe
- Réfection du plateau sportif
- Remplacement d'une nouvelle tranche de luminaires
- Remise en état de la tombe du soldat inconnu
- Fleurissement de "l'aire bus" à l'entrée du village et des autres massifs du village.
- Remise en état des portes du Foyer de l'Amitié
- Elagages à différents endroits de la commune dont la <u>taille des arbres et le nettoyage du terrain plateau sportif</u> pour une meilleure sécurité des petits.
- Gravillonnage d'un tronçon de route au Tillet
- Enfin et déjà cités plus avant, les importants travaux consacrés aux fossés et à la sécurité à l'entrée du village côté Luzancy.













### Haut débit

Tout arrive ou presque. L'armoire à haut débit a été raccordée au cours de l'été et les habitants du bourg devraient avoir un débit de l'ordre de 20Mo et même de 60Mo pour ceux bénéficiant de l'offre renforcée. Attention, ces débits sont à valider auprès de votre opérateur, tous ne proposant pas la même offre. Nous vous rappelons que le débit diminue et en fonction de la distance de votre domicile par rapport à l'armoire.

Mille fois hélas, les habitants du Tillet ne sont pas concernés par cette nouveauté et une action auprès des autorités compétentes devra être menée.



# FÊTES ET VIE ASSOCIATIVE

### Fête de la saint Jean

Ce rendez-vous estival traditionnel et incontournable, a vu une nouvelle fois, décoration du char par les enfants, sonneurs, verre de l'amitié, repas (pour ceux qui souhaitent s'inscrire), défilé dans le village, feu d'artifice puis « mise à feu » du pantin. Tout un programme. A voir les reuillois présents, cette fête est appréciée.











## **Les Frapadeuches**

C'est désormais une habitude, les passionnés de la 2cv sous toutes ses formes se réunissent à Reuil avec Rallye et échange de « combines » pour entretenir le petit bijou.





### Kermesse scolaire

En préambule à la fête, la dynamique équipe des TAP a organisé une kermesse de fin d'année avec un franc succès si l'on en croit les nombreux reuillois présents.





À l'issue de la kermesse, les enfants ont procédé à un lâcher de ballons pour le plus grand bonheur des grands!



### **Course cycliste**

Plus de 20 après sa dernière édition, la municipalité a relancé la course cycliste en partenariat avec le club SCJC 77 (Saacy Jouarre Cyclisme) pour le plus grand plaisir des amateurs. Sur un parcours rendu très difficile par la chaleur et l'ascension entre 5 et 7 fois selon les catégories de la redoutable côte de Bréau et du Tillet, ce ne sont pas moins de 150 coureurs qui se sont élancés à la conquête des bouquets sous l'œil curieux d'un jeune couple attendant d'être uni par Mr le Maire. Décidément, la fête du 17 juin 2017 restera dans les mémoires.









### **Brocantes**

Si la météo n'a pas toujours été favorable, l'année 2017 aura été un grand cru en termes d'ensoleillement mais aussi de bonne humeur et de fréquentation. Un grand merci à tous les bénévoles qui œuvrent à ces manifestations.







### Soirée Beaujolais

A chaque année sa nouvelle cuvée à consommer avec modération, bonne humeur et convivialité à partager toute une soirée comme en ce 18 novembre 2017







# Les festivités prévues du Comité des Fêtes



Brocante de printemps : le der	nier dimanche d'a	avril : le 29 avril 2	018	
Fête de Reuil : le 16 juin 2018	;			
Brocante d'automne : le 30 se	ptembre 2018;			
Action Pommes de Terre : octo	obre-novembre 2	018 ;		
Beaujolais Nouveau : le 17 no	vembre 2018 ;			
Noël des Enfants : à préciser :	le 08 ou le 15 dé	cembre 2018 ;		
	lotes e	t Mémo		

# INSOLITE

Quelques chanceux ont pu admirer la halte de ces cigognes dans la plaine de Courtaron avant de repartir et survoler Reuil (Aout 2017)





Fable reuilloise : L'oie et la péniche (Octobre 2017)



Bleu Blanc Rouge Pensée profonde (Septembre 2017)



Bain matinal en vue Pour l'oie ou le toutou? (Octobre 2017)



# Reuil et toponymie

Vous habitez Reuil, le Tillet, La Charbonnière..... Ces noms de lieu ont une origine que les spécialistes cherchent à déterminer à partir de données telles que les langues mortes ou anciennes, patois, registres historiques etc. L'étude de ces noms anciens est appelée toponymie et les noms sont des toponymes.

La Cuve: Toponyme de cuve. Gaulois: bascuda (cuvette); latin: cupa, cuve

La Rivoterie : Toponyme de rivière, ici en diminutif. Gaulois : onna

**Reuil sur Marne** : *Radolium* IXe siècle, gué sur la Marne Toponyme de **ru**. Ancien français : *ruis, ruel,ruau,ruicellus* 

Reuil en Brie: C. Radolium IXè siècle, Rodolio 1184

Toponyme de **gué**. Gaulois : riton ; latin : vadum ; vieux français : ve, vez, wez.

**Fontaine sereine (cerise)**: Toponyme avec déterminatif indiquant le caractère sacré de la fontaine. Ici se tenait un pèlerinage le 30 avril, la veille de la fête du dieu Belen.

**Aulnoy**: Toponyme de Aune. L'aune se plait particulièrement dans les endroits humides où il pousse rapidement. Son bois servait à la fabrication des tonneaux avant l'acclimatation du châtaignier. Latin : *alnus* ; ancien français : *aune* XIIe siècle.

Launoy : Il s'agit de Aulnoy ayant agglutiné L'

**Poupelins** : Toponyme de Peuplier. On le coupe tous les 25 ans ; le temps d'une génération humaine.

Gaulois : *elto* ; latin : *populus* ; ancien français : *peuple* qui a été éliminé par *peuplier* ; vocabulaire dialectical : grisard, peuplier gris (populus nigra) et liard. Le peuplier commun s'appelle peuplier blanc.

Le Tillet: Toponyme de Tilleul. Jusqu'au XXè siècle, à la sève montante, les journaliers détachaient les écorces et les découpaient en « tilles », liens utilisés pour la fenaison et la moisson. Remplacé par le sisal originaire d'Afrique avec l'arrivée des moissonneuses.

Latin: tilia; vieux français: til, teil, tille XIIè siècle.

**Cornevent**: Toponyme de vent. Gaulois: *auentos*; latin: *ventus* 

La Plaidoirie : Toponyme de plaid. Sous les Mérovingiens et Carolingiens, les hommes libres se réunissaient en assemblée judiciaire sous la présidence du comte ou avec les envoyés de son palais. Aux XVIe et XVIIe siècles ; le prévost, souvent curé rendait la justice près de la croix du parvis après une sonnerie de cloche accoutumée.

Gaulois: agro; latin: placitum

La Vanne : Toponyme de vanne. Latin : *venna*, barrage pratiqué dans un cours d'eau pour prendre du poisson.

La Croix de Pierre : Toponyme de croix, ici matière qui la compose. Toutes les croix se trouvaient fleuries en maintes occasions, de buis aux Rameaux, de fleurs des champs et de céréale en toutes saisons.

**Lisbonne** : Toponyme de Lisbonne, capitale du Portugal, occupée en 1807 sous le Premier Empire par le général Junot qui en fut nommé gouverneur avec le titre de duc d'Abrantès mais dut évacuer le pays après sa capitulation à Sintra.

**Cave** : Toponyme de cave ayant deux sens : 1° caverne 2° chemin creux Gaulois : *caua ; cauos* (caverne).

Bréau Ce toponyme est une corruption de l'ancien français Breuil.

Un manuscrit du 12<sup>e</sup> siècle cite *le loco qui vulgo dicitur Broilum* (=lieu qu'on nomme communément *Broilum*).

**Breuil** est un terme d'ancien français désignant un bois de plaisance, c'est-à-dire une petite forêt privée ceinte de murs ou de haies dans laquelle on pouvait élever des animaux à chasser. Le mot dérive de **Brogilum** (en bas latin) ou **brogilo** (en celtique), deux mots faisant référence à

A l'époque féodale, on appelait souvent **breuil** un taillis où les gibiers pouvaient se réfugier.

La Charbonnière Le nom du village lui-même constitue le meilleur témoignage de son histoire. Il est en effet aisé de voir qu'il fut fondé autour d'anciennes charbonnières ou charbonneries. Le terme désignait au Moyen Age la clairière d'une forêt (que l'on avait parfois défrichée) où des ouvriers spécialisés fabriquaient du charbon de bois. Celui-ci était utilisé pour le chauffage et l'alimentation en combustible des forges et des fonderies de fer ; les cendres servaient à la fabrication du verre ou au lavage des tissus.

On produisait le charbon dans des meules charbonnières ; on entassait des meules de bois de 8 à 30 stères par lits superposés, on les recouvrait de terre et on les faisait ensuite brûler pendant plusieurs jours ; une lente combustion réduisait le bois en charbon. Après carbonisation, un stère donnait 80 kilos de charbon.

Les premières habitations du village étaient les cabanes des ouvriers des charbonneries qui avaient édifié quelques huttes sur leur lieu de travail.

Le mot vient du latin *carbo/carbonis* (=charbon).

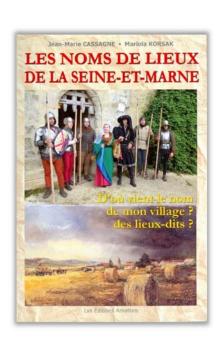
des bois où l'on pouvait chasser des bêtes fauves.

Sources : Les Noms de Lieux de La Seine et Marne de Jean Marie CASSAGNE et Mariola KORSAK, Lys Editions Amatteis.

et

Toponymie en Seine et Marne, Noms de lieux par Paul Bailly, Editions Amatteis 1989







Bien vivre à Reuil en Brie

Directeur de la publication : Patrick ROMANOW Commission Informations et Communication :

Président : Lucien DUBOIS

Anne BOULIN Evelyne COUSIN - MAZUR Didier HAMMEL Francis MOIGNOT Claude TESSIER

Bulletin d'informations Municipales Impression : Mairie de Reuil en Brie MAIL : mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr